



Projet de Note à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi

J'ai l'honneur de porter à l'Auguste Attention de Sa Majesté le Roi que les autorités judiciaires sénégalaises ont saisi leurs homologues marocaines pour exécuter une commission rogatoire contre M. Karim WADE, fils de l'ex-Président du Sénégal et neuf de ses complices, aux motifs d'enrichissement illicite et corruption.

Les juges d'instruction estiment que le patrimoine de M. Wade serait de 694 milliards de francs CFA, soit un peu plus d'un milliard d'euros, « sans commune mesure avec ses revenus légaux ».

Selon ces autorités, les enquêtes menées ont révélé que M. Wade aurait bénéficié de la complicité de certaines personnes qui lui ont permis de prendre en totalité, ou une partie, le contrôle de plusieurs entreprises. La commission rogatoire cite entre autres, BMCE Capital.

A cet égard, les autorités judiciaires sénégalaises demandent aux autorités marocaines de procéder à :

- l'identification et la saisie de l'ensemble des comptes et placements financiers sur lesquels les inculpés disposent directement ou indirectement d'un droit quelconque ;
- la saisie de tous biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers liés aux infractions commises par M. Wade et ses complices.

Le réquisitoire introductif joint à la Commission rogatoire internationale sénégalaise, indique que « le poids financier de BMCE capital devenu Black Pearl Finance est de plus de 22 milliards de francs CFA », tout en citant les autres éléments de son patrimoine (comptes bancaires ; immeubles, maisons, appartements et terrain, entreprises portuaires et aéroportuaires, groupes de presse, actions et parc automobile).

Les autorités judiciaires sénégalaises demandent que la Commission rogatoire puisse être exécutée par le Justice marocaine avant fin septembre 2013.

Il est à noter à propos de cette affaire, que le Président Macky Sall n'est pas dans une position confortable. Il doit son ascension au Président Wade qui en avait fait son dauphin pour contrer les ambitions de l'ex Premier Ministre Idrissa Seck, avant de le faire démissionner de la présidence de l'Assemblée nationale à cause justement de Karim Wade. Il est obligé de donner des gages à son électorat et à l'opinion publique sénégalaise qui demandent des comptes sur la gestion du pays par le clan Wade. Mais la machine judiciaire qu'il avait mise en branle, semble aujourd'hui, lui échapper.